



## COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures quinze minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de la convocation : 20 MARS 2025

EFFECTIF LÉGAL: 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 15 (+ 2 pouvoirs)

A PARTIR DE 20 H. EFFECTIF EN EXERCICE : 13 (+ 4 pouvoirs)

EFFECTIF VOTANT : 15 (+ 2 pouvoirs) A partir de 20 h : 13 (+ 4 pouvoirs)

**Étaient présents** : M. RICHARD Jacques - M. DECAMPS Hervé - Mme LEFEBVRE Delphine – M. MUNCHOW Eric - Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme DEFAWE Danièle – Mme DELOBEL Brigitte — M. CAREMELLE Yannick (jusque 20 h) - M. PAMELLE Philippe - Mme LAVALLEE Céline - M. CAREMELLE Antoine (jusque 20 h)  
M. SAVARY Arsène – M. MOLLET Michaël – M. MARCHEUX François- M. DUBOIS Bruno

**Ont donné pouvoir** : M. CAREMELLE Yannick, à 20 h donne pouvoir à M. DECAMPS Hervé  
M. CAREMELLE Antoine, à 20 h donne pouvoir à M. RICHARD Jacques  
M. MAUFROY David, qui donne pouvoir à M. MARCHEUX François  
Mme COLAR Audrey, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène

**Absents excusés** : Mme DUBUS Julie

**Absents** : M. MONVOISIN Bruno

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : Mme LEFEBVRE Delphine

### **I-ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE DU 04 FEVRIER 2025**

Le procès-verbal de la réunion précédente du 04 février 2025, est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la modification de la délibération du 04 février 2025, ci-après :

### **DON A LA COMMUNE DE GOUZEAUCOURT**

Le terme SISA est remplacé par MSP.

### **II-COMMUNICATION DU PROJET DE BUDGET, SUIVANT L'ARTICLE L.5217-10-4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)**

Monsieur le Maire communique le projet de budget 2025 et une note brève et synthétique au conseil municipal.

Il explique que le délai de communication du projet de budget primitif (BP) à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours minimum, en application de l'article L.5217-10-4 du CGCT

(code général des collectivités territoriales), ce délai s'entend en jours calendaires.

Le conseil municipal, prend connaissance du budget et de la note.

**III-TRAVAUX : DEMANDES DE SUBVENTIONS DEPARTEMENT DU NORD ET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, TRAVAUX DE RAMPES ACCES A LA MAIRIE ET A LA SALLE POLYVALENTE, CHAUDIERE ECOLE ET COMPTEURS ELECTRIQUES DE VIDEO SURVEILLANCE, AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS**

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, TRAVAUX DE RAMPES ACCES A LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les rampes d'accessibilité à la mairie et à la salle polyvalente ne correspondent pas aux normes. Il est nécessaire de réaliser des travaux de construction de nouvelles rampes (exigences du calendrier Ad'AP).

Les devis de l'entreprise BONIFACE sont de :

rampe mairie : 33 655.65 € HT

rampe salle polyvalente : 39 152.10 € HT Soit total des 2 devis HT : 72 807.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte l'opération, retient les devis de l'entreprise BONIFACE d'un montant de :

rampe mairie : 33 655.65 € HT et rampe salle polyvalente : 39 152.10 € HT

et sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai une subvention au taux de 10 % dans le cadre de la FS2V développement rural, soit 7 281.00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches, signer les conventions et avenants et toutes pièces

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DU NORD, AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS VOLET AMENAGEMENT ET EQUIPEMENT TRAVAUX DE RAMPES ACCES A LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les rampes d'accessibilité à la mairie et à la salle polyvalente ne correspondent pas aux normes. Il est nécessaire de réaliser des travaux de construction de nouvelles rampes (exigences du calendrier Ad'AP).

Les devis de l'entreprise BONIFACE sont de :

rampe mairie : 33 655.65 € HT

rampe salle polyvalente : 39 152.10 € HT Soit total des 2 devis HT : 72 807.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte l'opération, retient les devis de l'entreprise BONIFACE d'un montant de :

rampe mairie : 33 655.65 € HT  
rampe salle polyvalente : 39 152.10 € HT

et sollicite auprès du Département du Nord une subvention au taux de 40 % dans le cadre du volet aménagement et équipements soit 29 123.10 €. Ce projet est inscrit au budget.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches, signer les conventions et avenants et toutes pièces relatives à cette affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, CHAUDIERE GAZ A L'ECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la chaudière fuel à l'école publique rue du Stade, est défectueuse. Il est nécessaire d'assurer le chauffage pour les écoliers et le personnel enseignant.

Le devis avec option de 3000 € de l'entreprise PARMENTIER, est de 37 700.00 €

auquel il faut ajouter le raccordement, devis estimé à 1 000.00 €

Soit un total de HT : 38 700.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte l'opération, retient :

Le devis avec option de 3000 € de l'entreprise PARMENTIER, de 37 700.00 €

auquel il faut ajouter le raccordement, devis estimé à 1 000.00 €

Soit un total de HT : 38 700.00 €

et sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai une subvention dans le cadre de la FS2V développement rural, au taux de 25 % soit 9 675.00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches, signer les conventions et avenants et toutes pièces.

**DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DU NORD, AIDE DEPARTEMENTALE  
AUX VILLAGES ET BOURGS VOLET ENERGIE CHAUDIERE GAZ A PECOLE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la chaudière fuel à l'école publique rue du Stade, est défaillante. Il est nécessaire d'assurer le chauffage pour les écoliers et le personnel enseignant.

Le devis avec option de 3000 € de l'entreprise PARMENTIER, est de 37 700.00 €

auquel il faut ajouter le raccordement, devis estimé à 1 000.00 €

Soit un total de HT : 38 700.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte l'opération, retient :

Le devis avec option de 3000 € de l'entreprise PARMENTIER, de 37 700.00 €

auquel il faut ajouter le raccordement, devis estimé à 1 000.00 €

Soit un total de HT : 38 700.00 €

et sollicite auprès du Département du Nord une subvention dans le cadre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs, volet Energie, au taux de 50 % soit 19 350.00 €. Ce projet est inscrit au budget. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches, signer les conventions et avenants et toutes pièces relatives à cette affaire.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI, POUR LE  
RACCORDEMENT DES CAMERAS DE VIDEPROTECTION ENEDIS :**

Monsieur le Maire expose :

RAPPEL DU POINT XVI, réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024, ci-après :

« POINT XVI - POINT SUR LES TRAVAUX :

. *La Vidéosurveillance : les travaux ont commencé. »*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à la modification suivante :**

Dans le cadre de ce point, lors de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2024, afin de constituer le dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, une délibération est nécessaire pour le raccordement des caméras de vidéoprotection Enedis,

**ci-après délibération :**

**DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CAMBRAI,  
RACCORDEMENT CAMERAS VIDEOPROTECTION ENEDIS**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les raccordements ENEDIS pour les caméras de vidéoprotection sont à réaliser :

l'estimation ENEDIS est de 17 980.00 € HT (13 raccordements x 1383.07 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, adopte l'opération, retient :

l'estimation ENEDIS de 17 980.00 € HT (13 raccordements x 1383.07 €)

et sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai dans le cadre du FS2V développement rural, au taux de 50 % soit 8 990.00 €.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches, signer les conventions et avenants et toutes pièces.

#### **IV-DELIBERATION POUR L'INDEXATION DES LOYERS DES LOCATAIRES QUI SONT RENTRES APRES LE 01 SEPTEMBRE 2024 DANS LA MSP**

Monsieur le Maire expose que l'indexation des loyers des locataires de la MSP se fera chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du bail, l'indice est celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, s'élevant à 143.46.

Ci-après extrait figurant dans les baux :

« *LOYER ET CHARGES :*

*Révision - Les parties conviennent à titre de condition essentielle et déterminante, d'indexer ce loyer chaque année à la date anniversaire de la date d'effet du présent contrat en fonction de la variation de l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié trimestriellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, ayant comme base de référence l'indice 100 pour le premier trimestre 2008.*

*Le nouveau montant du loyer, qui prendra automatiquement effet à la date de révision ci-dessus indiquée, sera calculé au moyen d'une règle proportionnelle ayant pour données :*

- 1. Le montant du loyer initial ;*
- 2. L'indice du trimestre ayant servi à établir ce montant, en l'occurrence celui applicable au jour de la date d'effet du bail, savoir : 1<sup>er</sup> trimestre 2024 s'élevant à 143.46*
- 3. Et l'indice du trimestre anniversaire.*

*Ce montant restera en vigueur pendant toute l'année en cours. »*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

#### **V-MODIFICATION DANS LE BAIL DU GARAGE, CHANGEMENT AU NOM DE MADAME DUBOIS CHRISTINE**

Monsieur le Maire présente la demande de Madame DUBOIS Christine qui sollicite la modification dans le bail administratif du garage, changement à son nom, suite au décès de son mari Monsieur DUBOIS Roger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

#### **VI-SEJOUR DES ANGLAIS DE WORCESTER DANS LE CAMBRESIS (ACCUEIL, PRESTATION DANS L'EGLISE DE GOUZEAUCOURT, DEMANDE DE SUBVENTION)**

Monsieur le Maire et Monsieur le Docteur CAREMELLE exposent que les Anglais arrivent le vendredi 2 mai 2025.

Différentes visites sont organisées :

Vendredi 2 mai : visite de la Maison Owen à ORS à 10 h, visite du musée de Flesquières à 15 h, Concert à l'église de Gouzeaucourt à 19 heures.

Samedi 3 mai : Concert à l'église Saint-Géry de Cambrai à 16 h

Dimanche 4 mai : Concert à l'Abbaye de Vaucelles à 15 h

Un repas se tiendra à la salle des fêtes le samedi 3 mai 2025, le conseil municipal choisit le menu, le coût est de 30 € par personne avec la boisson et le service.

Une proposition de concert est présentée, le coût est d'environ 7500 €, après délibération le conseil municipal à l'unanimité ne retient pas cette prestation,

#### **VII-LIVRES MEDIATHEQUE HORS D'USAGE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la médiathèque. Ceux-ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

## **VIII-POINT SUR LES TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose que les travaux à la MSP continuent.

Le litige avec PROVALIBAT est toujours en cours.

On a envoyé à la banque CIC la demande de retenue de 35 842.50 € HT sur les cautions bancaires de l'entreprise.

Des entreprises sont convoquées le 8 avril 2025 pour des levées de réserves.

Les travaux se terminent, afin de percevoir les subventions.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable

## **IX-QUESTIONS DIVERSES**

Madame DRABIK Anaïs (enseignante à l'école) et Monsieur DESFOSSEZ Mathieu, ont adressé un faire-part de naissance de leur fille Flora.

Monsieur le Docteur Yannick CAREMELLE suggère de demander une subvention Action d'Intérêt Local auprès du Département, pour l'achat de matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h.

Le Maire,  
M. RICHARD Jacques

La secrétaire,  
Mme LEFEBVRE Delphine

M. DECAMPS Hervé

M. MUNCHOW Eric

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DEFAWE Danièle

Mme DELOBEL Brigitte

M. CAREMELLE Yannick (jusque 20 h)

M. PAMELLE Philippe

Mme LAVALLEE Céline

M. CAREMELLE Antoine (jusque 20 h)

M. SAVARY Arsène

M. MOLLET Michaël

M. MARCHEUX François

M. DUBOIS Bruno

M. MAUFROY David, qui donne pouvoir à M. MARCHEUX François

Mme COLAR Audrey, qui donne pouvoir à M. SAVARY Arsène

M. CAREMELLE Yannick, à 20 h donne pouvoir à M. DECAMPS Hervé

M. CAREMELLE Antoine, à 20 h donne pouvoir à M. RICHARD Jacques